

Carence républicaine

La politique française affectionne les formules qui font applaudir le parterre: ayons un grand dessein! Soyons gouvernés! Mitterrand, annonçant dans les jardins de l'Elysée, le 14 juillet, en pleine réception-party, quel sera le nouveau chantier du deuxième septennat, déclarait à Yves Mourousi: une bibliothèque qui devra être la plus grande du monde! En sa capitale, le monarchisme républicain s'illustre ainsi par des palais des sciences ou des arts, souvent de fort belle invention architecturale, édifices de prestige. En revanche, l'urbanisme, qui règle la vie des jours ouvrables et non pas celle des jours fériés, se limite souvent à des opérations ponctuelles de quartier.

Dans la mise en place de la législation, de même sont frappés souvent les trois coups des décisions fortes. Mais la France est aussi un des pays modernes où la déperdition est la plus grave entre le droit décidé et le droit appliqué.

La Suisse, en antithèse, n'affiche pas de grandes ambitions. Petit pays, décentralisé, qui doit pratiquer le gouvernement collégial, sous haute surveillance référendaire. On pourrait se réjouir de cette manière tranquille de gouverner à moindres frais oratoires, si plusieurs signes ne révélaient une insuffisance gouvernementale.

Par exemple.

M. Bodenmann, président de la commission fédérale des banques, déclarait, dans une interview à *24 Heures*, qu'il ne souhaitait pas que les principes de la convention de diligence soient inscrits dans la loi sur les banques, notamment parce que cela prendrait trop de temps: cinq à six ans avant le vote final du Parlement.

Autrement dit l'exécutif, même s'il était convaincu de l'opportunité d'une loi, serait incapable de l'imposer en temps utile compte tenu des délais de procédure: consultation, transmission du message, délibération, mais surtout devant la capacité des Chambres, sur les points politiquement sensibles, de faire durer l'examen.

Le temps d'élaboration et d'adoption est devenu une donnée inhibante. La

course d'obstacles parlementaires est dissuasive au départ. Abandon avant que s'engage la course. Forfait.

Le débat sur l'Europe révélait la même absence d'engagement. Une large majorité s'accordait sur une demi-étape: pas d'adhésion immédiate, mais une série de mesures qui nous rapprochent de l'Europe et qui préservent notre liberté de choix si le pas décisif devait être franchi. Or, pour que cette décision ait un sens, un inventaire, assorti d'un échéancier, aurait dû être présenté.

Mais à aucun moment un programme politique européen n'a été défini par le Conseil fédéral, ni réclamé par le Parlement. Au Conseil national, la prudence politique enrobée de beaucoup de verbe (rien à voir avec les effets d'annonce à la française) confinait à l'inaction.

Plus significatif encore. Consultés sur le régime fiscal de la Confédération, les grands partis se déclarent d'accord, dans la perspective européenne, avec l'introduction de la TVA; mais eux qui ont la responsabilité de la formation de l'opinion n'osent assumer cette tâche. Ils disent ce qui est souhaitable, puis le condamnent comme irréaliste. Le parti radical lors de son dernier congrès à Neuchâtel l'a parfaitement illustré. L'Europe ne crée aucune dynamique suisse. Au contraire, on l'utilise à des fins conservatrices: un troisième échec sur le régime des finances fédérales avec TVA nous couperait pour longtemps de l'Europe dit-on. Refuser de prendre ce risque, c'est être européen. Paradoxe connu: ne pas agir, c'est ne pas compromettre les chances de ce que l'on sait pourtant désirable.

Le «moins d'Etat» tant prôné révèle donc toutes ses ambiguïtés. On a fait croire qu'il était énergique de lutter contre l'Etat-Providence, mais c'est le sens même de l'Etat qui s'est perdu dans cette croisade conservatrice.

On ne demande pour la Suisse ni grand dessein à la française, ni témérité, ni monument de prestige. Mais tout simplement une politique.

Nous souffrons de carence.

La droite de la droite

(ag) Dans tout parti se découvre un éventail de tendances, une gauche, une droite, comme si chacun reproduisait en réduction interne les orientations générales. Les droites des partis de droite (UDC, PDC, radicaux) se sont regroupées et structurées en une association qui s'intitule Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) ou, en allemand, Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS).

Ce AUNS, à une lettre près, est un AUS, à la limite de la xénophobie.

Ce groupement a pour objectif premier le refus de tout engagement dans la Communauté européenne. Son credo tient dans cette formule: «La discussion sur la politique d'intégration serait allégée si les instances fédérales compétentes cessaient de faire comme si les raisons qui nous empêchent d'entrer dans la CE, à savoir l'indépendance, la neutralité, la démocratie directe et le fédéralisme, n'existaient que "pour l'heure" mais pas pour toujours.» (Bulletin n° 13, janvier 1989).

L'ASIN se vante de regrouper 60 parlementaires fédéraux.

Son comité est une belle brochette de la droite helvétique: Christoph Blocher, conseiller national, UDC/ZH, président; Paul Eisenring, conseiller national, PDC/ZH et Otto Fischer, ancien conseiller national, radical vice-présidents (le dernier nommé également secrétaire général).

On trouve notamment parmi les membres: MM. M. Affolter, rad./SO et J. Schönenberger, PDC/SG, conseillers aux Etats; les conseillers nationaux J.-P. Berger, UDC/VD, J.-P. Bonny, rad./BE, Mme S. Eppenberger, rad./SG, MM. H.U. Graf, UDC/ZH, E. Muhlemann, rad./ZH et Edg. Ochler, PDC/SG, M. H. Letsch, ancien conseiller aux Etats, rad./AG; les anciens conseillers nationaux F. Hofmann, P. Rime, H. Schärli, H. Schaller et M. Soldini; l'ancien ambassadeur A. Parodi, etc.

L'ASIN étend son action non seulement à nos rapports avec la CE, mais à toute la politique étrangère, qui pourrait à tout instant être coupable d'activisme inutile. Et derrière l'anti tiers-mondisme, un racisme avoué.

Puisque le dernier numéro de DP était

consacré en partie aux problèmes de la démographie mondiale, qu'on juge du niveau de l'ASIN par cette note de son bulletin: «Selon des estimations de l'ONU, la population mondiale passera à 8,5 milliards en 2025 contre 5 milliards aujourd'hui.

Le Nigeria se rangera en 2025 en 4^e position derrière la Chine, l'Inde et l'Union soviétique, avec 301 millions alors qu'il en a 95 millions aujourd'hui! Il y aura alors 1,5 milliard de Chinois et 1,44 milliard d'Indiens. Ce surpeuplement sera certainement dépassé si des efforts supplémentaires sont faits par le monde occidental dans l'aide au développement!». Peut-il y avoir soixante parlementaires fédéraux pour contresigner de pareilles saloperies?

De surcroît, elles sont non seulement crasses, mais bêtes. Rappelons que selon l'UNICEF, une réduction marquée des

décès juvéno-infantiles entraînerait en fin de compte une réduction de la population. En effet, de nombreux parents se prémunissent contre le décès de leurs enfants en en ayant un plus grand nombre. A ce sujet, Indira Ghandi déclarait en 1983: «Les parents ont davantage tendance à limiter le nombre de leurs enfants s'ils sont raisonnablement assurés de la survie et de la bonne santé de leurs deux enfants.» Propos confirmés, en d'autres termes, par le président de la Banque mondiale.

D'autre part, plusieurs stratégies peu coûteuses visant à réduire la mortalité infantile sont également des stratégies qui contribuent à la diminution des naissances. On peut citer l'espacement des naissances, la mortalité infantile baissant lorsque l'intervalle entre les naissances augmente; l'alphabétisation des femmes qui entraîne également une baisse de natalité; l'allaitement maternel, grâce à son effet contraceptif. ■

Voir aussi en page 5 les précisions du professeur Gilland.

RAPPORT SUR L'ASILE

Stratégie pour les années 90

(pi) On ne saurait évidemment reprocher au groupe chargé par le Département fédéral de justice et police de réfléchir à la «stratégie pour la politique des années 90 en matière d'asile et de réfugiés» de ne pas proposer de solution aux problèmes immédiats. Mais il y a quelque ironie à relever, en introduction de son rapport, qu'après les mesures prises depuis 1983 (première révision de la loi sur l'asile), c'est avant tout d'une réflexion sur le moyen et le long terme que la Suisse avait besoin lorsque le groupe a été constitué en 1987. Cette année-là, il y a eu 10'000 demandes d'asile et au 31 décembre il y en avait 24'000 en suspens. Pour 1988, les chiffres sont de 16'000 et 32'000.

Hors de ce contexte, le rapport rédigé par quelques hommes de bonne volonté (une seule femme, et encore assume-t-elle des tâches de secrétariat) témoigne de solides vertus patriciennes, au libéralisme de bon aloi, d'une vision nuancée des problèmes de société à l'échelle du monde ou de notre «petit pays». Rien de renversant à vrai dire dans l'analyse dé-

mographique, écologique, sociale et culturelle du problème, mais quelques notions clairement exposées.

Au chapitre des propositions, outre le coup de chapeau à l'idée genevoise d'un permis de travail non renouvelable et de durée limitée pour les Turcs (appliquée sans délai elle aurait déjà retiré des circuits administratifs quelques milliers de requêtes), c'est le modèle autorégulateur d'une politique globale de l'immigration, intégrant la problématique de l'asile, qui retiendra l'attention.

Face à ces perspectives tout à la fois sages et perfectionnistes, à l'image de ce pays, ce qui inquiète c'est la faillite actuelle qui s'aggrave. Il manque un (gros chaînon entre les dysfonctionnements du présent et l'avenir radieux où droits de l'homme, concertation européenne et politique globale de l'immigration se donneront la main. Avec ce beau rapport, Peter Arbenz fait penser au capitaine du Titanic demandant à l'orchestre de jouer «Plus près de toi mon Dieu»: tant qu'à faire naufrage, ayons au moins de la classe! ■

La revanche des pétroliers

Payer l'électricité de son chauffe-eau aussi cher que celle utilisée pour la cuisson; facturer le kilowattheure au même prix aux gros consommateurs et aux petits; voilà notamment ce que propose la Commission des cartels dans un rapport qui ne ménage guère les services industriels et les réseaux de distribution d'énergie.

(y) Ça barde du côté de la Commission des cartels: après la publication du rapport sur les assurances-choses (DP 934 du 12.1.89), voici déjà un nouveau rapport concernant *La situation de concurrence sur le marché suisse de l'énergie de chauffage*. Le suivant est — impatientement — attendu pour le 17 avril; les banques passeront à leur tour sous la loupe de la commission qui demandera leur renoncement à certains arrangements conventionnels, notamment en matière de commissions et de publicité pour les services bancaires. En tout cas, le professeur Tercier, nouveau président depuis le 1^{er} janvier dernier, tient manifestement à sortir les dossiers, même les plus délicats.

Car il est de tradition que les milieux économiques et professionnels n'accueillent pas avec le plus grand enthousiasme les rapports les concernant. Au paradis des cartels, on préférerait vivre caché plutôt que d'attirer l'attention d'une commission chargée d'analyser l'état de la concurrence sur les différents marchés et, selon la nouvelle loi du 20 décembre 1985, de formuler à l'adresse des intéressés des recommandations susceptibles de recevoir l'aval du Conseil fédéral — le premier cas qui concerne les assurances-choses a fait un certain bruit (DP 938 du 9.2.89).

Liberté de choix compromise

S'agissant d'énergie de chauffage, les recommandations s'adressent aux collectivités responsables de la politique énergétique et de sa mise en œuvre, ainsi qu'aux services industriels et aux réseaux, dont les pratiques tarifaires et promotionnelles ne sont pas au-dessus de tout soupçon.

Ces recommandations concluent une analyse attentive (qui aurait eu avantage à se fonder sur des chiffres plus récents

que ceux de 1985/86) du marché des différents agents énergétiques utilisés pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude. Même pressé, le lecteur ne peut manquer de percevoir les mouvements souvent hésitants qui ont parcouru ce marché dans les dix à quinze dernières années, marquées par un effort prioritaire en vue de trouver des substituts aux produits pétroliers: électricité produite d'abord en surabondance grâce à l'appui du nucléaire, essor du gaz, naturel certes mais pas totalement «propre», développement des réseaux «classiques» de chauffage urbain — sinon des grands réseaux alimentés par la chaleur résiduelle des centrales nucléaires (Refuna est toujours le seul en fonction, depuis 1986, alimenté par Beznau).

Dans tous les cas, des mesures volontaristes ont été prises, qui vont à l'encontre de la liberté de choix des consommateurs, théoriquement garantie par le libre jeu de la concurrence. De manière générale, on constate, outre la difficulté bien connue de mesurer le degré de concurrence, une contradiction continuelle entre les objectifs de la politique énergétique, qui vise un approvisionnement sûr et non nuisible pour l'environnement, et ceux de la politique de concurrence, qui tend à «ouvrir» le marché en fonction des seuls critères économiques.

Unique organisation dont le point de vue est rapporté de manière détaillée, la Fédération romande des consommatrices (FRC) semble fort bien s'accommoder de cette option libérale: elle dénonce le délai d'adaptation (semestriel) trop long entre les baisses du prix du pétrole et celles du gaz et critique fortement les taxes forfaitaires perçues par les réseaux d'électricité, qui favorisent ainsi les gros consommateurs et découragent du même coup les économies d'énergie. Par ailleurs, la FRC estime que la tarification actuelle est discriminatoire à

l'égard des agents soumis au marché libre (huile de chauffage), du fait qu'elle ne couvre pas les prix de production de l'électricité nucléaire. Au lieu de la calculation mixte actuellement pratiquée, la FRC souhaite une politique tarifaire reflétant mieux les coûts de production, notamment en vue «d'éviter des hausses de prix trop brutales aux consommateurs qui se seront décidés pour le tout électrique sur la base de tarifs aujourd'hui trop bon marché». Et la FRC de conclure en rompant une lance en faveur des compteurs individuels de chauffage, que ce soit pour l'électricité, le gaz ou le mazout.

De l'eau dans le gaz

Dans l'ensemble, la Commission des cartels fait siennes les considérations émises par la FRC, et conclut que «les intérêts de l'environnement, de la sécurité d'approvisionnement et des consommateurs ne justifient pas un traitement préférentiel des énergies de réseau. Ces aspects ne légitiment pas la distorsion de la concurrence au détriment de l'huile de chauffage et du charbon». Belle vengeance pour les milieux pétroliers, qui ont adressé en 1983 plusieurs plaintes à la Commission des cartels, dont ils ont ainsi motivé l'intervention, le rapport et les recommandations. Parmi ces dernières, celles qui s'adressent aux services industriels et aux réseaux pourraient bien provoquer les réactions les plus fortes. En effet, la commission demande aux exploitants de passer d'une tarification fondée sur les coûts globaux à un système prenant en considération les coûts marginaux; de renoncer à la tarification modulée en fonction d'usages différents (cuisson, chauffage, etc); d'incorporer, dans leur calculation de prix, une provision pour renouvellement des installations; de supprimer les taxes d'abonnement forfaitaires non justifiées; de collaborer avec les tiers qui produisent leur propre énergie; de fournir, aux abonnés potentiels, des informations à la fois claires, complètes et objectives et donc de renoncer aux promotions faciles (du type tout électrique dans les années septante).

On le voit, ça barde et ça cogne du côté de la Commission des cartels. Avec certaines chances de succès: comment contraindre ceux qui prennent (encore) le libéralisme économique au sérieux. ■

(cfp) Le Liechtenstein a fait œuvre de pionnier en décidant que les transports publics seraient gratuits en 1988. Cette mesure s'appliquait aux lignes de bus PTT qui sillonnent le pays et qui établissent des correspondances dans quelques gares suisses et autrichienne. En 1987 déjà, un institut zurichois était chargé de mener une étude afin de déterminer la forme à donner à l'encouragement des transports publics dans la Principauté.

Le rapport zurichois précise qu'assez rapidement une partie du trafic privé a été remplacée par les transports publics; la crainte d'une utilisation abusive en raison de la gratuité ne s'est pas vérifiée. Par contre, les habitants ont émis des doutes quant au bien-fondé de cette prestation pour les étrangers, notamment sur une ligne à caractère essentiellement touristique.

TRANSPORTS PUBLICS

Le prix du billet

Après évaluation de l'expérience menée l'an dernier, décision a été prise de supprimer la gratuité. Les tarifs ont toutefois été simplifiés et considérablement abaissés par rapport à ceux en vigueur avant l'expérience. Ainsi, l'abonnement général annuel pour famille, avec des cartes individuelles, coûte 100 francs; l'abonnement général personnel revient à 50 francs; les jeunes et les rentiers AVS bénéficient d'un abonnement annuel à 25 francs. Les courses isolées coûtent dorénavant 1 franc jusqu'à 13 kilomètres et 2 francs de 14 à 25 kilomètres (les détenteurs d'un abonnement 1/2 tarif et les enfants payent moitié-prix).

La Principauté n'a finalement pas résolu l'éternelle question que se posent les responsables du trafic: pour diminuer le trafic privé, faut-il baisser le prix des transports publics et augmenter les participations au déficit? Ou bien est-il préférable d'augmenter le prix d'utilisation de la voiture, au risque de voir de nombreux automobilistes protester vigoureusement?

C'est bien souvent après avoir écarté la deuxième solution à cause de ses difficultés d'application que les autorités se contentent de la première... ■

STATIONNER EN VILLE

Creuser des idées... ou des parkings

(pi) DP a déjà consacré plusieurs articles aux problèmes que pose le stationnement en ville. Nous y revenons pourtant pour exposer une idée, une piste à suivre. Nous n'avons pas la prétention d'avoir trouvé une solution toute faite, mais souhaitons de cette manière alimenter un débat en proposant «quelque chose d'autre» que les solutions traditionnelles.

Partons d'un constat reconnu: la satisfaction générale de tous les besoins nécessiterait une surface dont on ne dispose pas. Admettons également que la construction de nombreux parcs souterrains au centre des villes n'est pas possible: la circulation qu'ils provoqueraient créerait des bouchons et des nuisances, justement ce que l'on cherche à éviter. De plus, cela irait à l'encontre de la politique actuelle qui vise à augmenter la part des transports publics dans les déplacements.

Second constat: les villes gèrent leurs surfaces de stationnement en favorisant certains usagers — les clients qui stationnent peu de temps — et cherchent à en dissuader d'autres — les pendulaires qui restent de longues heures sur une place.

Enfin, dernier constat: la mise à disposition d'espace pour parquer des voitures représente manifestement une utilisation accrue du domaine public. Or, ce dernier devrait pouvoir être réparti de manière équitable entre les personnes qui désirent en user. Les mesures de régulation classiques ne permettent pas une répartition équitable du domaine public: celui qui vient régulièrement en ville avec les transports publics a les mêmes difficultés à garer sa voiture lorsqu'il l'utilise exceptionnellement que celui qui s'en sert et l'abandonne chaque jour sur la chaussée.

A partir de ces trois constats, notre proposition, simple et qui fait jouer pour le stationnement le jeu de l'offre et de la demande.

Il s'agit de définir, à l'échelle d'un territoire (un ou plusieurs cantons) des zones insuffisamment dotées en possibilités de stationnement par rapport à la demande et de comptabiliser le nombre de cases disponibles. Il faut ensuite définir les plages horaires pendant lesquelles

il y a «manque» de places (par exemple la semaine de 7 à 19 heures et le samedi de 9 à 17 heures, soit 4000 heures par an). En multipliant ces deux chiffres, nous obtenons l'offre en stationnement. La demande est définie par le nombre de voitures immatriculées dans le territoire appliquant ce régime. Une division (nombre d'heures par nombre de véhicules) permet ensuite d'attribuer à chaque voiture une quantité de temps pendant lequel elle est autorisée à stationner dans les zones «chaudes».

Stationner comme on téléphone

Pratiquement, l'automobiliste recevrait, en même temps que la facture de sa taxe auto, une carte à puces que nous appellerons Parcarte. Les utilisateurs de la Taxcard des PTT, qui permet de téléphoner sans monnaie depuis une cabine, connaissent le système. Les centres des villes seraient équipés systématiquement de parcomètres collectifs capables de lire les cartes et de débiter le nombre d'heures de parcage utilisés. Arrivé à la fin de son stock d'heures, le véhicule ne serait plus autorisé à stationner dans les zones définies, à moins que son propriétaire ne dispose d'une nouvelle carte, achetée auprès d'un automobiliste qui n'en a pas usage.

Appliqué au canton de Vaud, cela donnerait l'équation suivante: Lausanne dispose d'environ 8500 places publiques au centre ou proches du centre; on peut estimer que d'autres villes vaudoises qui souhaiteraient participer à l'expérience en comptabilisent environ 3500, soit 12'000 places pour le canton, soumises au régime de la carte pendant 4000 heures par an. L'offre est ainsi de 48 millions d'heures de parcage. 250'000 voi-

tures particulières portent des plaques VD; chacune aurait donc droit à: 48 millions d'heures divisées par 250'000 voitures, soit 192 heures de stationnement annuels. On peut abaisser un peu ce chiffre pour laisser des places aux touristes et aux voitures étrangères au canton.

Le canton de Vaud se prête bien au système Parcarte, puisque ses agglomérations ne comptent que peu de «frontaliers» en provenance d'autres cantons et se déplaçant en voiture. L'application serait par contre plus problématique à Genève; elle ne serait possible qu'en collaboration avec le canton de Vaud et les départements français «fournisseurs» de frontaliers.

Commerce de contingent

Outre qu'il assure une juste répartition du domaine public, Parcarte a plusieurs avantages:

— le nombre d'heures de stationnement disponibles est diminué lorsqu'il y a augmentation du parc automobile; le système est donc souple et facilement adaptable à des situations nouvelles;

— les automobilistes ne stationnant pas ou peu dans les centres des villes sont récompensés et ceux qui stationnent beaucoup sont pénalisés: il serait en effet possible de revendre tout ou partie de son contingent annuel. Les prix, non contrôlés, se fixeraient en fonction de l'offre et de la demande et le coût du stationnement aurait ainsi un rapport avec le prix du terrain, mettant à la charge de l'utilisateur certains frais d'utilisation de la voiture actuellement non facturés.

On peut également imaginer, pour être encore plus équitable, de distribuer des Parcartes non pas aux seuls propriétaires de voitures, mais à tous les habitants en âge de conduire. Il faudrait dans ce cas et pour le canton de Vaud répartir les 48 millions d'heures de parcage disponibles entre 400'000 personnes environ, ce qui donnerait un contingent annuel de 120 heures par résident.

Disons encore que, techniquement, l'introduction de la Parcarte ne poserait pas de problèmes majeurs: le système de la carte à puces est maîtrisé; les centres-villes s'équipent de plus en plus de parcomètres collectifs: il faudrait mettre au point un modèle capable de débiter des heures à partir d'une carte. Les cabines

téléphoniques auxquelles nous nous sommes déjà référés sont équipées pour débiter des francs et des centimes à partir des Taxcard achetées 20 francs. Enfin, les resquilleurs seraient facilement punissables: une amende, comme maintenant, pour les cas bénins; une diminution du contingent pour l'année suivante pour les cas plus importants.

Et si, maintenant, on prenait le temps de creuser les idées plutôt que des parkings? ■

MORTALITÉ INFANTILE

Soyons précis!

(*réd*) Pierre Gilland nous écrit pour nous faire part de quelques imprécisions dans notre article *La marche funèbre des enfants morts dans l'année* (DP 944).

Nous avons comparé les décès avant 1 an — avant 15 ans — au nombre total des décès dans 9 pays. Or, même si les chiffres sont exacts, cette comparaison peut être trompeuse. En effet, à «mortalité» égale, la part des décès d'enfants de moins de 1 an ou de moins de 15 ans peut varier en fonction de la structure des âges d'un pays; elle est plus élevée dans une société à structure pyramidale que dans une structure en forme d'urne. Comme le précise Pierre Gilland, «il faut partir d'une table de mortalité. La mortalité infantile est une probabilité: sur 1000 (100'000) enfants nés vivants, X% décéderont avant 1 an».

Autour de 1985, le taux de mortalité infantile, pour les pays cités dans notre tableau, était le suivant (décès avant un an par rapport au nombre de naissances vivantes, en ‰):

Suisse	7
France	8
Japon	6
Pologne	19
Philippines	50
Pérou	94
Zimbabwe	76
Bolivie	127
Mali	175

Le Mali est l'un des pays à très forte mortalité infantile. Nous trouvons toutefois des taux plus élevés dans les pays suivants: Sierra Leone — 176‰; Afghanistan — 182‰; Timor (île indoné-

sienne) — 183‰. Vers 1880, en Suisse, la mortalité infantile était de 190‰ environ. Elle était de 116‰ en 1910-11, de 46‰ en 1931-41, de 22‰ en 1958-63 et de 6.8‰ en 1986 (Chiffres fournis par Pierre Gilland et l'*Annuaire statistique suisse* 1989). ■

SUR LES ÉCRANS

L'amour est enfant de...

Une révolution peut être regardée de l'œil droit ou de l'œil gauche, c'est selon, comme on dit. En Espagne, on a vu une révolution pacifique, et ses effets se font sentir dans tous les domaines. Il y a eu trois grands metteurs en scène, les trois B (Bardem, Berlanga, Buñuel). Voilà maintenant un A — Pedro Almodovar. Bien sûr, le A n'est pas plus explosif que ne l'étaient les B (dont maints films avaient été faits à l'étranger).

Mais aussi le travail du réalisateur de ces *Femmes au bord de la crise de nerfs*, qui, par le cadre de l'existence, la mentalité des héros, montre une grande évolution des esprits. L'Espagne, entrée de plain-pied dans l'ère électronique, ne peut pas oublier la fougue de ses femmes. Modernisée, cette Carmen (elle fait de la publicité pour la lessive à la télévision) n'est pas moins jalouse. Les autres personnages de même. En plus, cette frénésie de la vie actuelle et le rythme endiablé d'Almodovar; l'intrigue qui monte (comme dans l'air de la calomnie chanté autrefois à Séville) mènent à un dénouement absolument inattendu.

En France, pas de révolution — seulement un anniversaire. Pascal Thomas, comme d'autres cinéastes de sa génération (Téchiné, Tachella — donc les trois T!), observe les problèmes de la vie du couple, des trahisons sentimentales au ras du quotidien. *Les maris, les femmes, les amants* n'ont pas de héros principal, mais des dizaine de personnages plus ou moins ridicules. Plusieurs intrigues se croisent et se chevauchent. Le ton est plus doux; on n'en fait pas des montagnes. Dans les deux films, on comprend combien vite la tragédie peut tourner en comédie, et vice-versa. Dans les deux cas, on s'amuse bien.

Benjamin Dolinger

Tact et modération

Au risque de choquer, je tiens à dire que je suis d'un autre avis: selon moi, Khomeiny est un brave homme, qui marche la main dans la main avec les autres braves gens, dont la vocation est d'assurer le bonheur de l'humanité en général et de leurs peuples en particulier.

Car enfin: si l'Ayatollah était le fou fanatique et sanguinaire qu'on nous dépeint, il aurait mis à prix la tête de Shamir, incarnation numéro 1 de Satan, et non celle de Rushdie, somme toute bénin et qui pouvait très bien attendre...

Ici, un ami me tire par la manche et insinue que le fait qu'Israël livre des armes à l'Iran n'est sans doute pas étranger... C'est bien ce que je disais: la main dans la main — sur l'essentiel, ces Messieurs sont apparemment d'accord.

D'ailleurs, il n'y a pas que Shamir — à ma connaissance, jamais Khomeiny n'a songé à mettre à prix la tête du président

irakien, même au plus fort de la guerre. Un homme très raisonnable, très modéré...

Et vis-à-vis de l'URSS, donc, au plus fort de la guerre entre la Russie soviétique de M. Brejnev et les révoltés afghans, musulmans pour une bonne part; de l'URSS, Satan numéro 2: pas la plus petite mise à prix — on me dira que l'entreprise était difficile. Mais pas non plus la plus légère offense: en 1981, l'attentat de la rue Copernic; la bombe avait été déposée devant une synagogue, et non devant l'Ambassade d'URSS ou le siège du PC! Remarquable discernement!

Aucune menace, à aucun moment n'a été proférée contre le président Reagan, Satan numéro 3. Ni contre le président Carter, pas même au temps de la tentative de récupération des otages américains...

Non, voyez-vous, je me répète: beaucoup de tact, beaucoup de modération. A croire encore une fois que *sur le fond*, ils sont tous d'accord. Ce qui expliquerait que tant l'Est que l'Ouest continuent de trafiquer avec l'Iran.

Dans un passage célèbre de son *Traité de l'Association domestique agricole*, Charles Fourier, le père du phalanstère et de la coopérative, esquisse un tableau, dans lequel il distingue 76 espèces différentes de cocus (*septante-six*)... Le chiffre paraît faible, ne trouvez-vous pas?

Mais toujours à propos de Khomeiny, ne pourrait-on pas l'aiguiller du côté de la *Chanson de Roland*? L'Islam y est fort malmené; les Arabes, ou plutôt les Sarrazins; les Musulmans ou plutôt les païens, adorent Mahomet et Apollon, qui est un très méchant Dieu; de manière générale, ils sont tous «mercenaires, traîtres et félons»; l'un d'eux, le roi Corsablin, qui vient de Barbarie, est «une âme perfide et mauvaise»; et sous les ordres de l'Emir — ça, c'est le pire de tout! — il y a les gens de Butentrot, parmi lesquels «Judas, qui livra Dieu pour de l'or». Etc. Mettre à prix la tête de *Turolfus* serait inoffensif — on ignore absolument qui il était, et peut-être seulement le ménestrel ou le compilateur qui a recueilli les différentes versions de la geste. ■

COURRIER

Le vrai discours

Une connaissance m'a signalé les lignes que M. JeanLouis Cornuz a cru bon de consacrer à mes interventions lors du carrefour d'Aix-en-Provence (DP 944), rencontre qui cherchait à définir une vision chrétienne du phénomène révolutionnaire. Permettez-moi de signaler à vos lecteurs quelques erreurs qui se sont glissées dans l'article de votre collaborateur.

L'association à laquelle il se réfère ne s'intitule pas *l'Association des parents d'élèves chrétiens* mais *l'Association vaudoise de Parents chrétiens*. Par ailleurs, je ne préside pas aux destinées de cette association, en étant simplement le secrétaire. Il serait souhaitable qu'un hebdomadaire comme le vôtre fasse preuve d'une information plus exacte.

Pour ce qui concerne le fond de votre article, je dois confesser ne jamais avoir tenu les propos dont m'affuble le journaliste de *Réforme*. Ma conférence démontrait les similitudes entre les révolutions bolchévique et française, toutes deux manifestement inspirées d'un es-

prit anti-chrétien, et leurs divergences d'avec l'insurrection américaine et la révolution puritaine d'Angleterre, animées d'un tout autre esprit. Mon étude s'appuyait sur des travaux récents dont le remarquable livre de Georges Gusdorf: *Les Révolutions de France et d'Amérique. La Violence et la sagesse* (Perrin, 1988).

Loin de refléter une interprétation *intégriste* de l'histoire révolutionnaire j'ai cherché à donner de la tradition révolutionnaire moderne une interprétation spécifiquement réformée dans les lignes des grands historiens protestants du passé, Agrippa d'Aubigné au XVII^e siècle et Merle d'Aubigné au XIX^e. Ceci m'a conduit à voir dans la persécution des protestants par la royauté française un des facteurs essentiels dans l'affaiblissement de la foi chrétienne en France, affaiblissement du christianisme qui ouvrit la porte à l'idéologie des lumières, mère de l'esprit révolutionnaire moderne. Renseignements pris, aucun professeur de la Faculté d'Aix ne se reconnaît dans les propos qui leur sont attribués par le

journaliste de *Réforme*.

Par rapport aux droits de l'homme, je ne peux que récuser les insanités qui me sont attribuées. Il est clair que ce moralisme juridique abstrait de droits théoriques séparés tant de leurs fondements transcendants en Dieu et en Sa loi immuable, que des garanties objectives d'un droit concret existant appuyé par des mœurs juridiques correspondantes, ne peut être d'aucun secours lorsque les libertés des individus ou des groupes sociaux sont sérieusement mises en danger. C'est ce dont témoigne avec éloquence l'histoire de la Révolution française. (...)

C'est pour nous un sujet d'étonnement que les déformations d'une certaine *Réforme* soient mieux entendues dans notre canton que les travaux que nous publions régulièrement sur la famille et sur l'école depuis 1979.

Jean-Marc Berthoud
Lausanne

L'ère de la contemplation de masse

Qui aurait cru, il y a vingt ans, que l'on ferait, aujourd'hui, la queue pour visiter un musée ou une exposition? Bien sûr, déjà au XIX^e siècle, des économistes comme J.S. Mille et S. Jevons nous ont appris que la pyramide des besoins était couronnée par les besoins esthétiques et que le but ultime de l'économie était la satisfaction de ces besoins-là pour autant que les autres soient préalablement satisfaits.

Tous les autres ne le sont pas, ni pour tous, ni pour tout, tant s'en faut! Néanmoins, dès le début des années 70, dans les pays occidentaux évidemment, on a assisté à une croissance extraordinaire de la «demande de contemplation». Les musées n'ont jamais été aussi fréquentés, on attend facilement une heure voire davantage pour entrer

au Musée d'Orsay ou admirer la rétrospective de Gauguin au Grand Palais, à Paris. Il en va de même dans les autres capitales, mais aussi dans beaucoup de villes modestes comme Genève ou Lausanne.

Ce phénomène a coïncidé avec la crise qui s'est nouée entre 1973 et 1975. J'ai bien dit coïncidence et non pas corrélation que je serais bien en peine de démontrer. Pourtant le fait est là et les choses se passent comme si nous glissions peu à peu de l'ère de consommation de masse vers une nouvelle ère, celle de la «contemplation de masse» dans laquelle l'information artistique est privilégiée sous toutes ses formes. Certains diront qu'il s'agit d'une mode ou d'une vague de snobisme. Ces jugements «prêts-à-penser» ne me semblent guère convaincants.

A mon sens ce déplacement vers l'information culturelle révèle, dans nos sociétés, un changement profond qui s'accompagne de la découverte ou de la redécouverte de valeurs susceptibles de rendre l'homme moins unidimensionnel qu'il n'est, compte tenu du triomphe actuel de l'économisme ambiant.

Je sais bien qu'évoquer d'une part un adjectif connoté par Marcuse et faire allusion, d'autre part, à de nouvelles valeurs risque fort d'être taxé d'idéalisme et de naïveté, mais je rappellerais au passage que nos valeurs de liberté et de tolérance, inventées au XVIII^e siècle, sont à la base de nos systèmes socio-politiques même si elles sont régulièrement bafouées, ici et là, dans le monde.

Pourquoi l'idée de contemplation n'influencerait-elle pas nos comportements futurs?

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Claude Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.

POÉSIE

Quelque chose clair

Te retournant sans masse aucune sans difficulté aucune lente vers le point vacillant du doute de tout.

Je ne t'ai pas sauvée de la nuit difficile.

Tu ne dors pas séparée de moi étroite et séparée de moi.

Tu es entièrement indemne spirituellement et entièrement.

Indemne mais par poignées.

Et la grâce difficile des nuages te pénètre par le golfe de toits entre les deux fenêtres.

Et c'est moi maintenant qui me tourne.

Dans la nuit borgne sous la masse cyclope d'une lune vacillante.

Vers le point familier du doute de tout. ()*

Le visage pensif de Jacques Roubaud se lève vers nous, tandis que sa voix résonne encore dans la petite pièce où nous sommes réunis. Poèmes du deuil, mais aussi poèmes rieurs de l'OULIPO (Ouvroir de littérature potentielle), récits, l'œuvre de Jacques Roubaud m'est révélée grâce à l'heureuse rencontre de deux événements: la présence de l'écrivain à Lausanne, appelé comme professeur invité à la Section de français

de la Faculté des lettres, et l'accueil toujours chaleureux de Daniel Golay, libraire à la rue Haldimand.

Ce dernier a mis ses locaux à disposition pour que la poésie puisse se dire. Son hôte a insisté en effet sur l'importance à ses yeux du «dire de la poésie», point de vue qui n'est plus à défendre aux Etats-Unis en particulier. Dans chaque université américaine, on lit, on

dit des poèmes, c'est devenu chose naturelle et nécessaire.

Ce chemin, nous ne l'avons pas encore parcouru ici, dans le monde universitaire tout au moins, ou trop timidement. Je me souviens, pour ma part, de mon éblouissement en écoutant Anne Perrier, invitée à parler de sa poésie devant les étudiants de l'Ecole de français moderne (Section français langue étrangère de la Faculté des lettres). Sous sa parole légère, ses poèmes se levaient en bulles chatoyantes, se balançaient au rythme de son souffle. Le silence profond qui régnait dans l'auditoire témoignait de façon irrécusable que quelque chose de bouleversant était en train de se passer: la mise au jour de la parole poétique.

Saluons donc l'initiative de Daniel Golay et remercions-le d'ouvrir sa librairie à de tels moments.

Catherine Dubuis

(*) J. Roubaud, «Point vacillant» in *Quelque chose noir*, poèmes, Gallimard, 1986, p. 20.

Un «autre sentier»

La presse suisse alémanique a donné dernièrement un large écho de la conférence prononcée à Zurich par l'économiste péruvien Hernando de Soto. A juste titre, car de Soto représente une tendance nouvelle dans les milieux économiques d'Amérique latine. Il fait école un peu partout, jusqu'en Suisse où la fondation FUNDES, soutenue par la famille Schmidheiny, s'est faite le champion de l'aide à la petite entreprise dans le tiers monde.

Que dit de Soto, notamment dans son livre appelé symboliquement *L'autre Sentier* par référence au mouvement de «Sentier Lumineux». L'économiste, formé par ailleurs aux Etats-Unis, met l'accent sur les freins administratifs et bureaucratiques qui empêchent les petits entrepreneurs de développer légalement des activités commerciales et de procéder à des investissements. Il faut 289 jours à Lima pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture d'un commerce, l'acquisition d'un terrain suppose le remplissage de 200 questionnaires et chaque année l'Etat produit 27'000 nouveaux règlements touchant les activités industrielles et de commerce.

Malgré cette bureaucratie monstrueuse, les entrepreneurs existent en Amérique latine, par milliers. Simplement ils existent en-dehors, ou plutôt à côté des lois. Ils produisent beaucoup en valeur et réalisent une production diversifiée. Sans ces petites entreprises la vie serait

tout bonnement impossible et il faudrait importer encore beaucoup plus de marchandises, pièces de rechange et équipements. L'Amérique latine en serait au niveau de l'Afrique.

Le diagnostic est correct, il est irréfutable. L'analyse de de Soto sur ce secteur dit informel débouche logiquement sur un plaidoyer en faveur d'une réforme administrative, la levée des entraves réglementaires et du contrôle de l'Etat. Si ces mesures sont effectivement nécessaires, elles appellent cependant un certain nombre de remarques.

Ce type d'analyse est partiel car il ne repense pas fondamentalement le rôle de l'Etat qui est à tort considéré comme uniquement perturbateur. En outre tout le développement ne peut pas passer seulement par la petite entreprise, il faut tenir compte de ses liens avec les grandes firmes et les entreprises d'Etat (25% du total au Pérou mais 40% des investissements). On peut aussi se demander si

une plus grande fluidité administrative est synonyme de plus d'investissements et de plus de créations d'emplois. Y aurait-il dans un tel cas un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises? Pour les PME les problèmes ne sont pas seulement d'ordre administratif et fiscal, mais aussi et surtout d'ordre économique (matières premières, débouchés, technologie). Or la conjoncture est globalement défavorable actuellement. Enfin il est douteux que le modèle soit applicable à d'autres continents comme l'Afrique (où ce secteur ne fait qu'émerger) et l'Asie (où la petite entreprise est beaucoup mieux valorisée).

De Soto est en Amérique latine le Schumpeter des petits entrepreneurs. Il reste à trouver le nouveau Keynes qui au niveau macro-économique indiquera comment l'investissement peut être relancé dans une perspective de création d'emplois. Et il lui faudrait pour cela disposer des capitaux des bourgeoisies placés dans les banques occidentales (1/3 au moins de la dette de l'Amérique latine). Ce sera une autre paire de manches.

Claude Auroi

DISCRÈTE ET RÉPANDUE

L'économie souterraine

(jd) Si l'économie souterraine est une question de survie pour les populations de pays du tiers monde, elle est également bien présente dans les pays riches, quoique dans des proportions moins importantes. Le phénomène prend même de l'ampleur et apparaît comme l'une des caractéristiques du développement des sociétés industrielles. Certains y voient une réaction naturelle à la multiplication des contraintes étatiques, une manière de reconquérir la souplesse nécessaire au dynamisme de l'économie; pour d'autres il n'est qu'un des visages de la précarisation croissante de l'emploi, cette nouvelle stratégie de gestion de la main-d'œuvre qui cherche à éluder la protection sociale des travailleurs. Mais à coup sûr l'économie souterraine met en question les fondements mêmes de l'Etat providence; en privant ce dernier d'une partie de ses moyens financiers (impôts, prélèvements obligatoires), il affaiblit le principe de la solidarité collective au moment même où l'Etat est appelé à sub-

venir aux besoins d'une population marginalisée ou exclue du marché du travail. Dans un récent ouvrage, Pascal Mahon examine cette problématique appliquée au cas italien. L'intérêt du travail de Mahon réside dans la conjugaison des approches juridique, économique et sociologique. L'auteur décrit les diverses formes de l'économie souterraine dans ce pays et les effets de ce phénomène sur la structure sociale et le marché de l'emploi. En analysant parallèlement le droit italien de la sécurité sociale et du travail, il situe l'économie souterraine dans le contexte plus général de la crise des systèmes de protection sociale, tout en donnant des informations stimulantes sur la manière dont l'Italie assouplit son réseau serré de règles juridiques pour faire coexister la protection sociale et l'efficacité économique. ■

Pascal Mahon, *L'économie souterraine; le cas italien*. Réalités sociales, Lausanne, 1989.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy, François Brutsch (fb),

Jean-Daniel Delley (jd), André Gavillet (ag),

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj),

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Claude Auroi, Jean-Louis Comuz,

Benjamin Dollinger

L'invité de DP: Claude Raffestin

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-1552-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette: Liliane Berthoud,

André Gavillet, Pierre Imhof

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA